



DIVER'cité

La lettre d'Emmaüs Habitat

Résidences Parc le Nôtre et Jules César à Saint-Ouen l'Aumône ■ Février 2011

Édito

NUMÉRO SPÉCIAL

La rénovation urbaine du Parc Le Nôtre, c'est d'abord la réhabilitation et la construction de logements. Mais, pour améliorer encore le cadre de vie de tous, cet ambitieux projet prévoit aussi un réaménagement des abords de l'ensemble des immeubles. Ainsi, tous les espaces situés à proximité des bâtiments seront délimités et réaménagés grâce à des plantations (arbustes, gazon) et à la pose de mobilier urbain (grilles, murets, éclairage, cheminements piétons).

Au regard des contraintes techniques (notamment des réseaux enterrés proches des immeubles) les projets de résidentialisation et de collecte des ordures ménagères initialement prévus ont du être adap-

tés. En attendant que le dispositif définitif ne soit mis en place en 2012 et pour que les travaux se poursuivent dans les meilleures conditions, des points de collecte temporaires sont installés au plus près des immeubles.

Un plan des emplacements vous est fourni dans ce numéro de Diver'cité. Par ailleurs, les gardiens qui sont vos principaux interlocuteurs sur ces sujets peuvent répondre à toutes vos questions. Nous comptons sur vous pour respecter scrupuleusement cette organisation : triezy vos déchets (voir page 4) et déposez-les aux endroits prévus à cet effet.

Nous avons tous à y gagner !

PASCAL PARLIER

DIRECTEUR DE L'AGENCE NORD-OUEST



Exemple de résidentialisation.

GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES UNE NOUVELLE ORGANISATION

Dans la perspective d'un réaménagement complet des espaces extérieurs, et afin de poursuivre les travaux de réhabilitation déjà entrepris, les locaux dédiés aux ordures ménagères situés dans les halls de chaque bâtiment vont être définitivement condamnés à compter de février 2011 et remplacés par un dispositif temporaire situé à proximité de chaque bâtiment.

Comment fonctionne le dispositif temporaire

- Des plateformes provisoires, équipées de bennes, sont installées à proximité des immeubles (voir leur emplacement sur le plan pages 2-3).
- Vous devrez déposer toutes vos poubelles dans ces bennes. Benne à couvercle marron pour les déchets ordinaires et benne à couvercle jaune pour les déchets recyclables (voir page 4).
- Le verre et le papier devront toujours être déposés dans les conteneurs habituels.
- La gestion des plateformes temporaires sera assurée par les gardiens Emmaüs Habitat qui ont en charge la propreté et l'entretien de ces installations.

Et après ?

En 2012, des points de collecte définitifs, sous forme de bornes enterrées cette fois, seront installés sur le site à proximité des plateformes temporaires. Ces bornes enterrées offrent de nombreux avantages :



Exemple de borne enterrée.

- Le stockage est amélioré et plus esthétique : les conteneurs sont enterrés et les espaces extérieurs sont ainsi préservés.
- Plus de confort et de propreté : les nuisances olfactives sont réduites, les bruits liés aux dépôts de sacs dans les bornes sont étouffés.
- Plus de sécurité : la partie visible de la borne ne brûle pas et, en cas d'incendie des déchets à l'intérieur de la borne, les conséquences sont limitées (le feu s'étouffe spontanément dans la cuve).

Sommaire

pages 2-3

Emplacement des plateformes provisoires équipées de bennes

pages 4

Tri sélectif : marron ou jaune ?
Les bons gestes à avoir

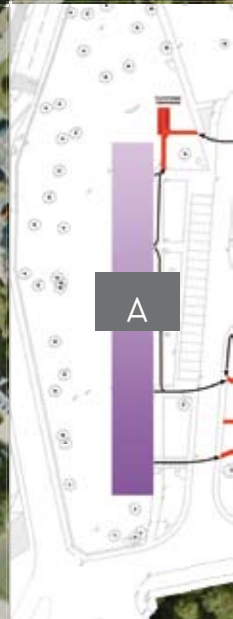
▶ Réunions d'informations

Afin de présenter le nouveau dispositif de collectes et de répondre à toutes vos questions, des réunions par groupes d'immeubles seront organisées en février et mars par Emmaüs Habitat en présence de l'Amicale CSF des locataires, de la Ville, de l'association Couleurs d'Avenir et du syndicat en charge de la collecte des déchets. Les dates vous seront communiquées par voie d'affichage.

PLATEFORMES PROVISOIRES



Emplacement des plateformes provisoires équipées de bennes



▶ Déchetterie

» Parc d'activités des Béthunes (suivre fléchage « Centre principal de traitement »).

Tél. 01 34 30 01 18.

» Du 1^{er} avril au 30 sept :
Lundi / Vendredi :
10h-12h et 14h-19h
Samedi / Dimanche :
10h-19h

» Du 1^{er} oct au 31 mars :
Lundi / Vendredi :
10h-12h et 14h-17h
Samedi / Dimanche :
14h-17h



► **Encombrants :
pensez à la
déchetterie !**

- » Pour tous vos déchets encombrants, qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères, vous devez vous rendre à la déchetterie. Pour les habitants de Saint-Ouen l'Aumône, le dépôt d'encombrants est gratuit. La première fois, vous présentez un justificatif de domicile et l'on vous remet une vignette pour votre véhicule.
- » En cas d'objets difficiles à transporter vers la déchetterie, adressez-vous aux gardiens. Ils vous indiqueront la date de la prochaine tournée de collecte des encombrants (il en existe une tous les deux mois). Déposez vos objets la veille au soir de la date de tournée, en veillant à ne pas gêner le passage. Regroupez les objets, enrroulez et ficellez les matelas. Attention, aucun produit toxique ne doit figurer dans ces dépôts !
- » Enfin, n'oubliez pas que les fournisseurs d'électroménager sont tenus de récupérer les anciens appareils au moment de la livraison de vos nouveaux achats.

TRI SÉLECTIF : MARRON OU JAUNE ?

LES BONS GESTES À AVOIR

Recycler un objet consiste à récupérer sa matière pour en fabriquer un nouveau. Par exemple, une boîte de conserve recyclée permet de fabriquer une nouvelle boîte de conserve.

Ainsi, on évite deux choses :

- d'une part l'extraction de ressources naturelles (minerais, bois, pétrole...) nécessaires à la fabrication d'un nouvel objet, et d'autre part l'élimination d'un déchet (qu'il faudrait enfouir ou incinérer). On parle d'ailleurs pour les déchets recyclables de « matière première secondaire ».
- En outre, fabriquer ainsi un objet est plus économe en ressources annexes

(électricité, pétrole) et permet donc de limiter l'empreinte écologique des activités humaines. Mais pour recycler, il faut tout d'abord trier.

C'est pourquoi, dans le dispositif provisoire mis en place durant les travaux, vous avez à votre disposition deux bennes distinctes :

- Une benne à couvercle marron pour les ordures ménagères. C'est la poubelle « habituelle ».
- Une benne à couvercle jaune pour les emballages légers recyclables.

Ce système de tri demeurera valide lorsque les points de collecte seront installés définitivement en 2012.



BOUITEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE : C'EST JAUNE !

- Bouteilles d'eau, de jus de fruit, de soda, de lait
- Bouteilles d'huile
- Flacons de produits ménagers et de toilette



BOÎTES MÉTALLIQUES : C'EST JAUNE !

- Aérosols et bidons (sans bouchon)
- Boîtes de conserve, de gâteaux, barquettes en aluminium et canettes



BRIQUES ET CARTONS D'EMBALLAGE : C'EST JAUNE !

- Boîtes et emballages en carton
- Briques alimentaires



MA POUBELLE HABITUELLE : C'EST MARRON !

- Déchets organiques / alimentaires
- Les pots de yaourts
- Toutes les boîtes, barquettes, contenant des restes
- Le papier aluminium
- Les couches culottes



Contact Agence Nord-Ouest
3, rue Pagnère
95 310 Saint-Ouen l'Aumône
Tél : 01 34 30 82 28

Heures d'ouverture au public :

Du lundi au jeudi :
9 h - 12 h et 14 h - 16 h 30

Vendredi : 9 h 30 - 12 h

DIVER'Cité

Résidences Parc le Nôtre et Jules César
à Saint-Ouen l'Aumône

Directrice de publication
Delphine Depaix

Coordination
Richard Comte

Rédaction
Sophie Senart

Illustrations (en page 1)
Association les Fourmis Vertes

Conception graphique
www.cc-and-co.com



En cas de doute,
jetez dans la borne
marron !